

## CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL

Le cycle **initial** prépare les enfants à l'étude et à la pratique des disciplines musicales.

Le **cursus général**, organisé en trois cycles, conduit à une pratique choisie et autonome de la musique en amateur attestée par la délivrance d'un certificat d'études musicales.

Dérivés du cursus général dont ils conservent l'architecture, les articulations et les modalités d'accompagnement pédagogique, **les cursus spécifiques** sont adaptés aux caractéristiques des disciplines principales enseignées (chant lyrique, formation musicale, musiques actuelles amplifiées...) ou de leur public (adolescents et adultes).

Les « **alternatives aux cursus** » est un dispositif de prise en charge de toute personne souhaitant commencer ou poursuivre une pratique musicale dans un cadre collectif, sans s'engager dans un parcours structuré de formation.

